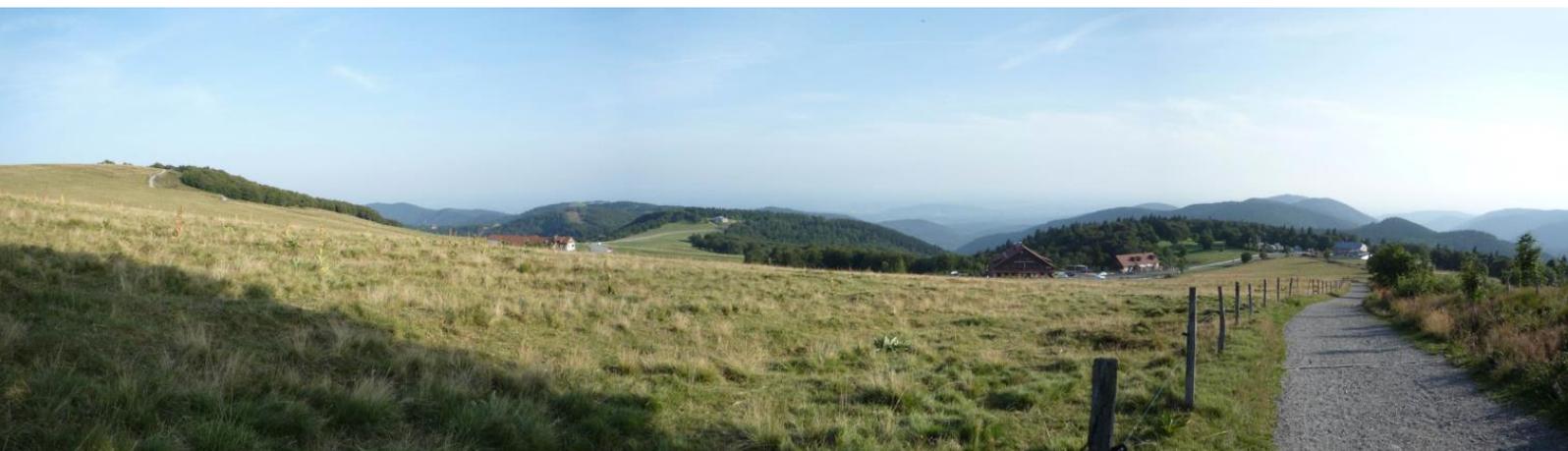




# PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE AU SOMMET DU BALLON D'ALSACE

Mise en compatibilité du POS de LEPUIX  
avec déclaration de projet

E - Procès-Verbal de l'examen conjoint  
en date du 8 juillet 2020





## Communauté de Communes Des Vosges du Sud

### Projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au sommet du Ballon d'Alsace

#### Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 8 juillet 2020

---

Procédure de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS)  
de la commune de Lepuix avec une déclaration de projet

#### ETAIENT PRESENTS

---

- M. Jean-Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)
- M. Jean-Bernard MARSOT, Adjoint au Maire de Lepuix
- Mme Estelle SCHMIDT, Directrice générale adjointe des services, CCVS
- M. Jérémy CREMEL, Service urbanisme, CCVS
  
- Mme Sandrine EGLINGER, Direction Départementale des Territoires (DDT 90)
- M. Aurélien COLLE, DDT 90
- M BLANC Jean-Marc, DDT 90
- M. Frédéric MONIN-GUENOT, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)
  
- Mme Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)
- M. Anthony GROFFOD, AUTB
- M. Louis COUVREUX, AUTB

#### ETAIENT EXCUSES

---

- M. le Président du Conseil départemental
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale du Territoire de Belfort et du Doubs

\*\*\*

M. Anderhueber présente l'historique et les enjeux du projet au niveau départemental et national, sans oublier l'enjeu environnemental, puisque le Ballon d'Alsace est un site classé.

**L'implantation de l'antenne relais constitue un projet d'intérêt général**, envisagé dans le « secteur du Plain de la Gentiane », sur la commune de Lepuix, en limite du département du Haut-Rhin.

Le Président explique que la procédure du pylône n'a rien à voir avec ce qu'il s'est passé à Riervescemont et que le Syndicat Mixte Intercommunal du Ballon d'Alsace (SMIBA), à l'origine du projet, poursuit un double objectif : d'une part, favoriser le développement économique et touristique, et assurer la sécurité des usagers du site, d'autre part.

Par ailleurs, il ajoute que le projet d'antenne-relais 4G s'inscrit pleinement dans les projets nationaux portés par l'État et l'ARCEP<sup>1</sup> et dans l'« Opération Grand site », qui vise à faire du Ballon d'Alsace un haut lieu du tourisme.

Il rappelle enfin l'importance du calendrier, déjà retardé par la crise sanitaire, et notamment la nécessité de permettre la délivrance du permis de construire pour la fin d'année.

**La réunion du jour** a pour objet de présenter la procédure de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) de Lepuix avec le projet d'antenne. Les modifications à apporter concernent la suppression d'un espace boisé classé (EBC) d'environ 587 m<sup>2</sup> et l'adaptation de deux dispositions du règlement écrit.

M. Monin-Guénot souhaite savoir si le maire de Sewen a été invité à la réunion. M. Crémel lui répond par l'affirmative et précise qu'il s'était excusé pour l'examen conjoint prévu initialement le 29 juin mais qu'il n'a pas répondu pour le rencontre du jour.

M. Monin-Guénot signale que les élus du PNRBV s'interrogent sur la procédure et se demandent pourquoi ne pas avoir simplement attendu la caducité du POS ?

M. Crémel lui indique que la CCVS a préféré jouer la prudence, dans la mesure où la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a prorogé les POS d'un an et où il n'est pas exclu que le législateur reporte encore cette caducité.

En réponse à M. Marsot, qui souhaite avoir des informations sur la délivrance du permis de construire et sur l'organisation de l'enquête publique, M. Crémel répond que la CCVS prend en charge la procédure d'enquête, laquelle se déroulera pendant un mois, avec deux lieux de permanences du commissaire-enquêteur : la mairie de Lepuix et le siège de la CCVS à Etueffont.

Concernant le permis de construire, le Ministre de la transition écologique et solidaire a donné son accord pour la réalisation des travaux de l'antenne, en s'appuyant sur les avis favorables de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) du Territoire de Belfort, de l'Architecte des Bâtiments de France et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

L'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile est toujours source d'inquiétudes, comme le démontre un courrier reçu en mairie de Lepuix et émanant d'un collectif de la Ferme Auberge du Grand Langenberg, qui s'oppose au projet.

M. Monin-Guénot alerte le Président de la CCVS sur un éventuel contentieux qui pourrait nuire à la procédure.

Ce dernier lui assure que tout est mis en œuvre pour garantir la réalisation du projet. Il indique notamment que la période de concertation, suspendue par la crise sanitaire, a été reconduite et a fait l'objet de nouvelles parutions dans la presse locale.

---

<sup>1</sup> Autorité de Régulation des Communications Électroniques.

Quant au contenu du dossier en lui-même, l'AUTB précise que des modifications pourront être apportées après enquête publique, notamment pour préciser des éléments mis en exergue par l'avis de l'Autorité environnementale et pour prendre en compte les observations faites lors de l'examen conjoint : accès au site, déroulement du chantier, vigilance quant à l'apport de plantes invasives, etc...

Après enquête, il sera tenu compte, le cas échéant, des observations de la population.

M. Groffod explique que le dossier de permis de construire prévoit l'abattage de 3 épicéas et 2 sorbiers alors que sur site sont présents des hêtres et des sapins. Le dossier de mise en compatibilité a par conséquent été modifié pour correspondre à la réalité du terrain.

Des dispositions devront être prises pour éviter la propagation d'espèces invasives sur le site, notamment le nettoyage minutieux des engins de chantier ayant travaillé dans une zone contaminée par la présence d'espèces invasives. Il faudra veiller à ne pas ramener sur le site de la terre infectée (Renouée du Japon, Solidages...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Préalablement à la clôture de la réunion, Mme Peureux annonce les prochaines étapes de la procédure et que le dossier sera soumis à enquête publique du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.